

m'autorise à vous faire, parce que reconnoître par son silence sur votre procédé, joint à sa démarche actuelle de soumission, que vous avez droit d'exercer *arbitrairement*, par exemple, priver *pour quelques raisons particulières* qu'elle ne connoit point, une Paroisse de plus de quatre mille âmes des avantages religieux et civils de la Visite; l'exposer par la raillerie des autres paroisses, à une source de discorde dans la société; vouloir obliger cette paroisse, qui a son Église et son Presbytere en bon état, et dont le Curé est très-disposé à recevoir la Visite, comme je n'ai jamais dit le contraire ni à votre Grandeur ni à qui que ce soit, vouloir l'obliger à se transporter, pour recevoir le Sacrement de Confirmation, ou bien *dans les paroisses voisines*, selon votre Lettre, à la charge de s'aller informer, je ne sais où, du jour où vous arriverez et du jour où vous partirez de chacune de ces paroisses, car vous ne nous avez pas communiqué votre itinéraire; ou bien de se transporter *en ville* selon la dite Lette, au risque de ne pas vous y trouver, puisque vous y déterminez que vous donnerez la Confirmation *EN VILLE les jours où vous y ferez votre résidence*, jours que nous ne connoissons point; et par conséquent exposer cette Paroisse à recommencer ces voyages de frais, de dépense, de jeûne ou de pension sur les lieux où il faudroit vous aller trouver, cette procession de Pénitents, qui pourroit bien être qualifiée de *scène ridicule*, et qui ne manqueroit point (surtout s'il s'y joint d'autres paroisses) de dégénérer en indécence, en intempérance, en libertinage et en scandale, à la face de la Ville et des Paroisses par où il faudroit passer, et cela autant de fois qu'il vous *plaira* ou qu'il vous *faudra* ne pas faire *votre résidence en ville*; ce seroit établir un précédent qui exposeroit à trop d'inconvénients, et reconnoître tacitement qu'elle n'a droit ni de réclamer ni de se plaindre; et ce n'est certainement pas ce que nous pensons.

Ma paroisse vous prie de lui répondre par l'Express que je vous envoie, ou de lui faire connoître le tems précis où vous voudrez bien lui répondre, car elle se propose de ne plus attendre un tems indéterminé; et si vous refusez d'accepter cette Proposition ou expressément ou par votre silence, elle se croira encore plus en droit d'adopter alors les mesures dont elle ne se croit pas obligée de vous informer par la présente.

Je suis, avec un profond respect,

MONSEIGNEUR,

Votre très-humble & ob. Serviteur,

S. Philippe }
19 Aout 1824. }

{ PIGEON Ptre,
{ Curé de S. Philippe.

Je soussigné certifie avoir remis aujourd'hui vingt d'Aoust à huit heures vingt et une minutes avant midi l'Original de la copie ci-dessus à Monseigneur de Telmesse en personne dans un des appartements de sa demeure à l'Hotel-Dieu de Montréal. Après l'avoir reçu il entra dans une chambre voisine & à huit heures trente minutes il parut à la porte de cette chambre & me dit de là " C'EST BON; vous pouvez vous en aller." Je lui dis: Avez-vous une Réponse à me donner, Monseigneur? Il me répondit, en retournant dans la chambre" Pas aujourd'hui. " Je n'ai pas eu le tems de lui demander: